

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 15 janvier 2020 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

## **1. Ouverture et présences**

### **SONT PRÉSENTS :**

MMES	Micheline Barriault	Sainte-Luce
	Sonia Bérubé	La Rédemption
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
MM.	Bruno Paradis	Price
	Ghislain Michaud	Price
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Étienne Rioux	Saint-Donat

### **SONT ABSENTS :**

Mme	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
M.	André Lechasseur	Saint-Donat

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Claude Gagnon, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**C.M. 2020-01-001** Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

### **A. GESTION**

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du mercredi 11 décembre 2019
  - a. Adoption
  - b. Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

### **B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. Avis à la CPTAQ relatif à des travaux de stabilisation du chemin Perreault à Sainte-Flavie
7. Demande à portée collective à la CPTAQ

**C. ADMINISTRATION**

8. Centre administratif de la MRC
  - 8.1 Avis de motion du règlement d'emprunt RÈG332-2020
  - 8.2 Projet de règlement d'emprunt RÈG332-2020
9. Demande de dons et commandites
10. Nomination des élus sur le comité attractivité
11. Service incendie
  - 11.1 Entente pour le nettoyage et l'inspection des habits de combat
  - 11.2 Entente pour le remplissage des cylindres

**D. DIVERS**

- a) Demande Sainte-Luce agent de développement
- b) Rencontre plan d'action développement
- c) Rencontres CA et séance de travail du 5 février
- d) Étude d'optimisation des services incendie
- e) Motion félicitations concours «Demain : ma Mitis et moi»
- f) Directives pour le contrôle du temps supplémentaire
- g) Avis de motion félicitations M. Paul Gingras

**E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

12. Fonds de développement des territoires
  - 12.1 Journée reconnaissance des bénévoles de La Mitis
13. Recapitalisation du fonds local de solidarité (FLS)

**F. HYGIÈNE DU MILIEU**

14. Renégociation du contrat avec l'entreprise Bouffard Sanitaire Inc.

**G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**A. GESTION**

**3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 11 décembre 2019**

**a) Adoption**

**C.M. 20-01-002**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019 tel que présenté.

**b) Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 11 décembre 2019.

4. **Correspondance**

M. Marcel Moreau fait la lecture de la correspondance du mois.

5. **Première période de questions**

Il n'y a pas de question.

B. **AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. **Avis à la CPTAQ relatif à des travaux de stabilisation du chemin Perreault à Sainte-Flavie**

C.M. 20-01-003

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Flavie a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour des travaux de stabilisation du chemin Perreault;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* la MRC doit émettre une recommandation à la CPTAQ à l'égard d'une demande d'autorisation formulée par une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de la MRC doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA ainsi qu'aux orientations d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande concerne des travaux qui seront coordonnés par le Ministère des Transports du Québec pour corriger un affaissement dans la voie Nord du chemin Perreault sur une longueur de 100 mètres; l'intervention consistant à procéder à l'excavation des sols argileux en place et les remplacer par des matériaux granulaires, suivi d'un reboisement complet du talus;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée est de très faible dimension, soit 2 768,4 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux n'empêcheront pas les propriétaires voisins à poursuivre l'exploitation de leurs terres agricoles puisque l'emplacement est constitué d'une section de la route et d'un talus boisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces travaux n'aura aucun impact sur les distances séparatrices relatives aux odeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet n'affectera pas l'homogénéité du territoire agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ne peuvent être réalisés ailleurs que sur le site visé;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux visent à résoudre un problème de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité :

- 1° De donner un avis favorable à la demande d'autorisation de la municipalité de Sainte-Flavie (dossier 426 188);
- 2° De déclarer que ce projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;
- 3° De renoncer aux délais pour présenter des observations additionnelles ou demander une rencontre.

**7. Demande à portée collective à la CPTAQ**

**C.M. 20-01-004**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis a soumis une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif agricole ainsi que la Table de concertation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) avaient recommandé au Conseil de la MRC de déposer une demande à portée collective;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis possède un schéma d'aménagement et de développement révisé conforme aux orientations gouvernementales, dont celles portant sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue à la suite de rencontres de négociation;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a émis une première orientation préliminaire le 7 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis avait émis un avis favorable à l'égard de cette orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent avait émis un accord partiel, soit un avis favorable aux îlots déstructurés, dont ceux corrigés selon l'avis du Comité consultatif

agricole du 16 janvier 2019; mais un avis défavorable quant à la construction de résidences en zone agricole dynamique (article 1.5.4 de cette orientation préliminaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a accepté que cette clause soit retirée;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a entrepris une démarche de reconnaissance par le gouvernement du Québec d'îlots déstructurés et que des ajustements ont été demandés pour que ceux-ci se conforment aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une autre rencontre de négociation s'est tenue le 10 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a émis une seconde version d'orientation préliminaire le 20 décembre 2019.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à la deuxième orientation préliminaire émise par la CPTAQ le 20 décembre 2019 concernant la demande à portée collective, soit le dossier numéro 412212.

**C. ADMINISTRATION**

**8. Centre administratif de la MRC**

**8.1 Avis de motion du règlement d'emprunt RÈG332-2020**

**C.M. 20-01-005**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par M. Jean-François Fortin qu'il sera adopté à une séance ultérieure le règlement RÈG332-2020 concernant un règlement d'emprunt pour les espaces de bureaux de la MRC de La Mitis. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**8.2 Projet de règlement d'emprunt RÈG332-2020**

M. Marcel Moreau dépose le projet de règlement d'emprunt RÈG332-2020 concernant la relocalisation des espaces de bureaux de la MRC de La Mitis.

**9. Demande de dons et commandites**

**C.M. 20-01-006**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessus :

<b>Organismes demandeurs</b>	<b>Raison de la demande</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant recommandé</b>
École du Mistral	Album des finissants	De 25 \$ à 200 \$ pour différentes grosseurs de pub	100 \$ (1/2 page)

## **10. Nomination des élus sur le comité attractivité**

**C.M. 20-01-007**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis est consciente des enjeux démographiques et qu'elle doit s'investir pour accroître l'intérêt de la population à y demeurer, à y revenir ou à venir pour s'y établir, y investir, la visiter ou y travailler;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC participe à la démarche régionale sur l'attractivité au niveau régional;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est essentiel de mettre en place des outils de communication nous permettant de nous démarquer sur l'échiquier régional et provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis possède des attraits et particularités qui méritent d'être mis en valeur et d'être connus.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité :

- De nommer quatre représentants du Conseil des maires sur le comité attractivité, soit Mme Maité Blanchette Vézina, M. Martin Soucy, M. Jean-Pierre Bélanger et M. Martin Reid qui siégeront au comité de travail en fonction de leur situation géographique selon la répartition proposée.

## **11. Service incendie**

### **11.1 Entente pour le nettoyage et l'inspection des habits de combat**

Ce point est reporté à la séance du mois de février.

### **11.2 Entente pour le remplissage des cylindres**

Ce point est reporté à la séance du mois de février.

## **D. DIVERS**

### **a) Demande de Sainte-Luce pour un agent de développement**

C.M. 20-01-008

**CONSIDÉRANT QUE** l'agente de développement de la municipalité de Sainte-Luce est en congé maladie pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plusieurs dossiers en cours dans cette municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC dispose de plusieurs conseillers en développement.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter que la MRC mette à la disposition de la municipalité de Sainte-Luce un conseiller en développement à raison de deux jours par semaine jusqu'à la fin mars.

**b) Rencontre plan d'action développement**

Il est convenu que la prochaine rencontre concernant le plan d'action de la MRC en matière de développement se tiendra le 19 février à compter 17 h 00.

**c) Rencontres CA et séance de travail du 5 février**

Considérant que plusieurs élus seront à l'extérieur de la région le 5 février prochain, la séance de travail du Conseil des maires ainsi que la rencontre du comité administratif sont devancés au 4 février, aux mêmes heures.

**d) Étude d'optimisation des services incendie**

Le préfet informe les membres du Conseil des maires des raisons de l'absence du consultant responsable de l'étude d'optimisation en incendie.

**e) Motion de félicitations concours «Demain : ma Mitis et moi»**

C.M. 20-01-009

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations aux récipiendaires du concours « Demain : ma Mitis et moi ». Les gagnantes sont :

- 1<sup>er</sup> prix remis à Camille Rodrigue, en 5<sup>e</sup> année à l'école des Bois-et-Marées de Sainte-Luce;
- 2<sup>e</sup> prix remis à Ève-Marie Dufour, en 6<sup>e</sup> année à l'école Lévesque de Saint-Donat;
- 3<sup>e</sup> prix remis à Estèle St-Germain, en 5<sup>e</sup> année à l'école Lévesque de Saint-Donat.

**f) Directives pour le contrôle du temps supplémentaire**

**C.M. 20-01-010**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs services de la MRC sont facturés par le biais de quotes-parts;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de respecter le plus fidèlement possible les budgets adoptés par le Conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps supplémentaire effectué par les employés n'est pas prévu dans les budgets de la MRC ainsi que ceux des municipalités locales.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de demander au directeur général de la MRC ainsi qu'à l'ensemble des directeurs de services d'établir un contrôle très rigide au niveau de l'autorisation du temps supplémentaire accordé aux employés.

**g) Motion de félicitations pour M. Paul Gingras**

**C.M. 20-01-011**

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Maurice Chrétien et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à M. Paul Gingras, aménagiste de la MRC pour son excellent travail réalisé au cours des dernières années dans le cadre de la demande à portée collective auprès de la CPTAQ.

**E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**12. Fonds de développement des territoires**

**12.1 Journée reconnaissance des bénévoles de La Mitis**

**C.M. 20-01-012**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan stratégique de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête cadre avec les priorités identifiées au plan stratégique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'accorder un soutien financier de 2 500 \$ au Centre d'action bénévole de La Mitis pour l'organisation d'une activité de reconnaissance des bénévoles.



**QUE** le montant de 2 500 \$ soit déboursé à même le fonds de développement du territoire dans le volet « initiatives régionales ».

**13. Recapitalisation du fonds local de solidarité (FLS)**

**C.M. 20-01-013**

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adresser une demande aux trois institutions financières de La Mitis afin de participer à la recapitalisation du fonds local de solidarité de la MRC.

**F. HYGIÈNE DU MILIEU**

**14. Renégociation du contrat avec l'entreprise Bouffard Sanitaire Inc.**

Information et discussion concernant l'entente financière survenue entre Bouffard Sanitaire Inc. et la Régie intermunicipale des matières résiduelles en décembre dernier afin de permettre la continuité des activités de l'entreprise suite à la crise dans l'industrie du recyclage qui sévit.

**G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de question.

**H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**C.M. 20-01-014**

Il est proposé par Mme Micheline Barriault de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 20.

\_\_\_\_\_  
Bruno Paradis  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Marcel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.